

Orchestre national de Lorraine

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :

Orchestre National de Lorraine
31 rue de Belletanche
CS 15153 - 57074 METZ Cedex 3
Tél : 03.87.55.12.02
Fax : 03.87.65.69.36

2. Procédure de passation du marché :

Accord-cadre mono-attributaire avec marchés subséquents et à bons de commande passé en procédure adaptée (articles 77, 78, 79 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

Le présent accord-cadre est passé sans mini et avec un maxi de 50 000 € HT, pour la durée totale de l'accord, soit jusqu'au 31 août 2018.

3. Objet du marché :

Prestations de transports des musiciens de l'Orchestre national de Lorraine pour la saison 2017-2018
Accord-cadre n°1/2017

L'accord-cadre prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2017 et prendra fin à la date du 31 août 2018.
Il est non reconductible.

4. Modalités de remise de l'offre :

Dossier à télécharger sur le site www.achatpublic.com ou à défaut, obtention gratuite du dossier après demande écrite/télécopie à la même adresse qu'au point 1 ou par courrier électronique à l'adresse suivante ibettinger@orchestrenational-lorraine.fr

5. Critères d'attribution (Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants) :

1. Prix des prestations (pondéré à 70 %)
2. Valeur technique de l'offre (pondéré à 30 %)

6. Date limite de réception des offres :

Lundi 26 juin 2017 à 12 heures

7. Les renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus auprès de :

D'ordre administratif :

Isabelle BETTINGER, Responsable juridique au 03.87.55.12.02.

D'ordre technique :

Antoine SAMANOS, Responsable de la coordination artistique au 03.87.55.94.14.

8. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Vendredi 2 juin 2017

9. Délai de validité des offres :

120 jours.

10. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg 31 avenue de la Paix B.P. 1038, 67070 Strasbourg Cedex,
tél. : 03-88-21-23-23, télécopieur : 03-88-36-44-66.